

Avis n° 2025/04
relatif à l'accréditation de
Ecole nationale supérieure des sciences appliquées et de
technologie de Lannion, de l'université de Rennes
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion, de l'université de Rennes
Sigle :	ENSSAT
Type :	Public
Académie :	Rennes
Sites de l'école :	Lannion

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2021/06-04

Objet de la demande d'accréditation

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'université de Rennes, spécialité Photonique et Électronique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Bretagne, sur le site de Lannion

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion, de l'université de Rennes ;
- Vu le rapport établi par William LIS (membre de la CTI, rapporteur principal), Raja CHIKY (experte auprès de la CTI, corapporteur), Philippe GALLION (expert auprès de la CTI, expert), Walid TOUAYAR (expert auprès de la CTI, expert international), Charles DEPONTIEU (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 8-9 Avril 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'université de Rennes, spécialité Photonique et électronique, en partenariat avec l'ITII Bretagne, sur le site de Lannion	Formation continue	2025	2026-2027	restreinte
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'université de Rennes, spécialité Photonique et électronique, en partenariat avec l'ITII Bretagne, sur le site de Lannion	FISEA	2025	2026-2027	restreinte

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

La CTI prend acte de la demande d'arrêt de la formation suivante :

- Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'université de Rennes, spécialité Photonique et Électronique, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Bretagne, sur le site de Lannion.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Renforcer les actions de communication pour améliorer l'attractivité du site de Lannion auprès des candidats potentiels.

Pour la spécialité Photonique et électronique, en partenariat avec l'ITII Bretagne, en FISEA

- Rendre conforme à R&O l'admission des élèves via le cycle préparatoire CUPGE et s'assurer d'un recrutement spécifique à la FISEA ;
- S'assurer de l'élargissement du vivier d'élèves en complément du cycle préparatoire CUPGE ;
- Mettre en place un calendrier et une pédagogie de l'alternance ;
- Diversifier les possibilités de contrats d'apprentissage avec de nouvelles entreprises partenaires ;
- Renforcer l'accompagnement social en première année sous statut étudiant suite au passage de FISA en FISEA.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 9 avril 2025,

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 mai 2025.

La Présidente
Claire PEYRATOUT

